

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1484

16 juin 2008

SOMMAIRE

Aldebaran Sociaty S.A.	71232	LRM Advisory S.A.	71223
ASTRA Broadband Services S.A.	71227	Metz S.à r.l.	71230
Cemex Capital Investments S.à r.l.	71215	MFB International S.à r.l.	71227
Chino S.A.	71225	Miraflores Holding S.A.	71226
Credit Suisse Virtuoso SICAV - SIF	71228	O.B.B. Northampton S.A.	71225
Crystal Clear Management	71231	O.B.B. Nottingham S.A.	71224
Dendrobium S.A.	71230	O.B.B. Stratford S.A.	71226
dfl Luxembourg One S.à r.l.	71232	Pancho Vanhees Management	71231
Dialna S.A.	71223	Plastics Consulting & Innovation (PCI) S.A.	71226
Diamer Invest Holding S.A.	71224	PMV Luxembourg S. à r. l.	71232
Farad International S.A.	71230	Revista Holding S.A.	71226
FM Air S.A.	71224	Sabre International (Luxembourg) S.à r.l.	71232
G.A.B.N.B. S.A.	71224	Schiltz s.à r.l.	71229
Gortyne S.A.	71223	SES Astra	71228
Gortyne S.A.	71223	SES Astra Services Europe S.A.	71227
Greyland Holding Sàrl	71231	SES Capital Luxembourg S.A.	71228
Hämelmaous S.A.	71228	SES Global Africa	71227
Hyta Invest S.A.	71231	Shiptrade Holding S.A.	71225
I.B.S. Compta S.A.	71229	Sidro Holding S.A.	71225
International Century Corporation Hold- ing S.A.	71230	Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF	71198
Isostress	71229	Whitehall French RE 11 S.à r.l.	71215
Kalan Capital Sea Freight Arbitrage S.à.r.l	71186		
LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l.	71231		

Kalan Capital Sea Freight Arbitrage S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.835.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés,

duly represented by Marion Finzi, maître en droit, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which he wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - duration - purpose - registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Kalan Capital Sea Freight Arbitrage S.à.r.l" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - shares - register of shareholders - ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), consisting of five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned

in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - profits - interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2008.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, aforementioned.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital, has passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
 - a) Haukur Hardarson, born on 22 November 1962, in Reykjavik (Iceland) professionally residing at 5 Savile Row, London, United Kingdom;
 - b) Tom Reilley, born on 9 March 1972, in the United States of America, professionally residing at 5 Savile Row, London, United Kingdom;
 - c) Isabelle Lebbe, lawyer, born on 6 October 1967 in Saint-Josse-Ten-Noode (Belgium), professionally residing at 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg;

d) Yves Lacroix, lawyer, born on 20 April 1972 in Rocourt (Belgium), professionally residing at 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2008 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, une société en commandite par actions constituée et existante selon les lois du Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés,

dûment représentée par Marion Finzi, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - durée - objet - siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Kalan Capital Sea Freight Arbitrage S.à.r.l" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - parts sociales - registre des associés - propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.
- 5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
- 6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

- 7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.
- 8.4 Toute cession d'action doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.
- 8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - bénéfices - dividendes provisoires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires, sous réserve que (i) des comptes provisoires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et paiement

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite par KALAN CAPITAL S.C.A., SICAV-SIF, susnommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Décisions de l'associé unique

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à quatre (4).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) a) Haukur Hardarson, né le 11 novembre 1962, à Reykjavik (Iceland), résidant professionnellement au 5 Savile Row, Londres, Royaume-Uni;

b) Thomas Reilley, né le 9 mars 1972, aux Etats-Unis d'Amérique résidant professionnellement au 5 Savile Row, Londres, Royaume-Uni;

c) Isabelle Lebbe, née le 6 octobre 1967, à Saint-Josse-Ten-Noode (Belgique), résidant professionnellement au 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg;

d) Yves Lacroix, né le 20 avril 1972, à Rocourt (Belgique), résidant professionnellement au 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg.

3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2008 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. FINZI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2008. Relation: LAC/2008/20614. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008069759/242/692.

(080078868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 138.814.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventh of May.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. AMP Capital Investors International Holdings Limited [ACN 114 352 957], a limited company incorporated and organised under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australia; and

2. AMP Capital Investors Limited [ABN 59 001 777 591], a limited company incorporated and organised under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australia; and

3. AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, with registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending (hereafter the General Partner);

All here represented by Arno VAN POEYER, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they are acting, have requested the notary to state as follows the articles of association of a company which they thus wish to form (the Articles of Association).

Title I - Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company, hereafter issued (the Shareholders) (the Shares), a Luxembourg corporate partnership in the form of a "société en commandite par actions" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" organised as a "fonds d'investissement spécialisé" pursuant to the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Law) under the name of Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF (hereafter the Company).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object. The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner of the Company.

4.2 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II - Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the Net Asset Value of the Company as defined in Art. 12 hereof. The initial share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (€ 31,000) divided into the following classes of Shares:

(i) one (1) management share (the Management Share) which has been subscribed by the General Partner as unlimited shareholder (hereafter also the Unlimited Shareholder);

(ii) thirty-thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) limited shareholder shares (the Limited Shareholder Shares) subscribed by the limited shareholders of the Company (the Limited Shareholders).

5.2 The minimum capital of the Company shall be one million two hundred fifty thousand euro (€1,250,000.-). The Company shall be required to establish this level of minimum capital within twelve months after the date on which the Company has been registered as an undertaking for collective investment on the official list of undertakings for collective investment under Luxembourg law.

5.3 The General Partner is authorised without any limitation to issue additional fully paid up Shares at any time in accordance with Art. 8 hereof, without reserving to the existing Shareholder(s) a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

Art. 6. Classes of Shares.

6.1 The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (each a Class or Classes as appropriate), which carry different obligations inter alia with regard to the income and profit entitlements (distribution or capitalisation Shares), redemption features, and/or fee and cost features of the relevant investor. Those Shares shall be issued, in accordance with Art. 8 hereof, on terms and conditions as shall be decided by the General Partner.

6.2 Subject to the rights, obligations, terms and conditions attaching to any particular Class, each Share confers an equal undivided interest in the Company and all Shares in a Class rank equally.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 The Company shall issue Shares in registered form only.

7.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the Share register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.4 Any transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Art. 7 and Art. 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by the General Partner or any officer of the Company or by any other person duly authorised thereto by the General Partner.

7.5 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the Share register.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Share register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered

in the Share register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Shares(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

7.8 The Company may decide to issue fractional Shares, rounded up or down to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in distributions and dividends and the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

7.9 Payments of distributions or dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer.

Art. 8. Issue of Shares.

8.1 The General Partner is authorised, without limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid-up, in any Class, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. The General Partner may reject an application or subscription for Shares in whole or in part.

8.2 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the issuing document of the Company as amended from time to time (the Issuing Document).

8.3 The issue price per Share is the total of the Net Asset Value per Share increased by the Transaction Costs per Share and increased or decreased by any additional amount specifically relating to the relevant Class of Shares, provided that the Shares referred to in Art. 5.1 hereof shall have an issue price of one euro (€1) each.

8.4 For the purposes of the formulae in Article 8.3, "Net Asset Value per Share" and "Transaction Costs per Share" are determined by the General Partner in accordance with Art. 12 hereof as at the date of issuance of each relevant Share.

8.5 The issue price of Shares may be rounded off as the General Partner determines in its sole discretion. The amount of such rounding off cannot be more than 1% of the issue price of the Shares.

8.6 Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner.

8.7 The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor of the Company which qualifies as a "réviseur d'entreprises agréé". The issue price of Shares paid up by a contribution in kind of securities as set out in the preceding sentence shall be increased by any costs associated with the transfer of the securities to the Company incurred or likely to be incurred by the Company if the General Partner so requires.

8.8 The General Partner may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the issue price of any Shares to be issued and to deliver them.

Art. 9. Conversion of Shares.

9.1 The General Partner may permit, in respect of certain Classes of Shares, any Shareholder to convert the whole or part of its Shares of one Class into Shares of a similar Class or into Shares of another Class, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the General Partner shall determine.

9.2 The Shares which have been converted into Shares of another Class shall be cancelled.

Art. 10. Redemption of Shares.

10.1 Shareholders may make Share redemption requests by giving written notice to the General Partner.

10.2 A Shareholder may not withdraw a redemption request unless the General Partner agrees thereto.

10.3 The General Partner may, but is not obliged to, satisfy redemption requests in accordance with these Articles of Association, the Issuing Document and the terms and procedures as set forth by the General Partner from time to time.

10.4 If the General Partner determines to satisfy a redemption request, the General Partner must use its reasonable endeavours to cause payment to be made within 12 months of receipt of the redemption request.

10.5 The General Partner need not give effect to a redemption request in respect of Shares having an aggregate redemption price of less than the minimum subscription amount as set out in the Issuing Document or such other amounts as determined by the General Partner from time to time unless the redemption request relates to all Shares held by the Shareholder.

10.6 If compliance with a redemption request would result in the Shareholder holding Shares with an aggregate redemption price which is less than the then current minimum holding amount as set out in the Issuing Document, the General Partner may treat the redemption request as relating to all Shares held by the Shareholder.

10.7 If a Shareholder holds Shares with an aggregate redemption price less than the then current minimum holding amount as set out in the Issuing Document, the General Partner may redeem that Shareholder's holding without a redemption request.

10.8 If the minimum holding amount is increased in accordance with the terms and conditions of the Issuing Document, the General Partner may after giving 30 days' notice to a Shareholder who holds Shares with an aggregate redemption price less than the then current minimum holding amount as set out in the Issuing Document redeem that Shareholder's holding without the need for a redemption request.

10.9 The redemption price per Share is the Net Asset Value per Share decreased by the Transaction Costs per Share and increased or decreased by any additional amount specifically relating to the relevant Class of Shares.

10.10 For the purposes of the formulae in Article 10.9, "Net Asset Value per Share" and "Transaction Costs per Share" are determined by the General Partner in accordance with Art. 12 hereof as at the date on which the Shares are redeemed.

10.11 The redemption price for Shares may be rounded off by the General Partner in its sole discretion. The amount of such rounding off cannot be more than 1% of the redemption price for the Shares.

10.12 The General Partner may transfer marketable securities to a Shareholder rather than pay cash in satisfaction of all or part of a redemption request. These marketable securities, together with any cash paid, must be of equal value to the total amount due to the Shareholder pursuant to the redemption request. If the General Partner so requires, some or all of the costs involved in transfer of these marketable securities must be paid by the Shareholder or deducted from the amount due to the Shareholder.

10.13 No redemption of Shares may be carried out if, as a result thereof, the capital of the Company would fall below the minimum capital amount required by the 2007 Law.

Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares.

11.1 The General Partner may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, including but not limited to any person:

- (a) that is not a well-informed investor as provided in Article 2 of the 2007 Law;
- (b) that is in breach of any law or requirement of any country or governmental authority that may cause a material detriment to the Company;
- (c) that is not qualified to hold Shares by virtue of any law or requirement of any country or governmental authority;
- (d) where that person's holding of Shares may be otherwise detrimental to the Company including the Company becoming subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg, in each case as reasonably determined by the General Partner ("Prohibited Shareholder").

11.2 Any proposed transfer of Shares in the Company must first be notified to the General Partner, which must consent to the transfer, however such consent shall not be unreasonably withheld. The General Partner may refuse to register a proposed transfer of Shares if it determines that the transfer would be made to a Person that would be a Prohibited Shareholder if the transfer was registered.

11.3 If the General Partner determines that a Shareholder has become a Prohibited Shareholder, the Shares of such Prohibited Shareholder shall, in the sole discretion of the General Partner, either (i) be redeemed on a compulsory basis at a price determined under article 10.9; or (ii) be offered to the remaining Shareholders (other than the Prohibited Shareholder) on a pro rata basis at a price determined under article 10.9 as if the date of settlement of the transfer was the date of redemption.

Art. 12. Calculation of the Net Asset Value and other variables.

12.1 The net asset value of the Company (the Net Asset Value) is the value of Assets less the value of Liabilities on the relevant Valuation Date. The Net Asset Value is calculated in euro and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide. The Net Asset Value per Share is calculated by dividing the Net Asset Value by the number of Shares issued and outstanding and increased or decreased by any additional amount specifically relating to the relevant Class of Shares.

12.2 The Valuation Date is a time at which the General Partner calculates the Net Asset Value being at least twice a year.

12.3 The Assets and Liabilities of the Company for the purposes of preparing the annual accounts are expressed in euro.

12.4 The Assets shall include all property, provisions, rights and income of the Company but not application money or property in respect of which Shares have not yet been issued or proceeds of redemption requests which have not yet been paid.

12.5 The General Partner may determine valuation methods and policies for each category of Asset and change them from time to time.

12.6 Unless the General Partner determines otherwise, the value of an Asset for the purpose of calculating Net Asset Value will be its fair value. Where the General Partner values an Asset at other than its fair value, the valuation methods and policies applied by the General Partner must result in a calculation of the issue price or redemption price for Shares that is independently verifiable.

12.7 Assets expressed in a currency other than the euro shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Date which shall be the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the Valuation Date, if applicable. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

12.8 In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by the corporate agent which the General Partner appoints for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

12.9 The Liabilities means all present liabilities of the Company including any provision which the General Partner decides should be taken into account in determining the liabilities of the Company, but shall not include liabilities to investors who have requested to subscribe to shares or to investors whose commitments are outstanding pending draw down of their commitment

12.10 Transaction Costs per Share means:

- when calculating the issue price of a Share, an allowance for the total cost of acquiring new assets divided by the number of Shares issued and outstanding; and

- when calculating the redemption price of a Share, an allowance for the total cost of selling the assets divided by the number of Shares issued and outstanding;

provided that the General Partner may in connection with any particular subscription or request for redemption of Shares deem these costs to be a lesser sum or zero.

Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares.

13.1 The Net Asset Value and the price for the issue, redemption and conversion of the Shares may be calculated by the General Partner (or any agent appointed thereto by the General Partner) at any time.

13.2 The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the General Partner may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in Art. 8 and/or elsewhere in these Articles of Association and/or in the Issuing Document.

13.3 The Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of Shares if:

(a) as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, disposal of the assets is not reasonable or normally practicable without being seriously detrimental to Shareholders' interests;

(b) it is not reasonably practicable to determine the Net Asset Value on an accurate and timely basis;

(c) as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions are rendered impracticable or if purchases and sales of the assets cannot be effected at normal rates of exchange; or

(d) a decision is made to liquidate and dissolve the Company.

No Shares shall be issued or redeemed during such a suspension. Where possible all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

Title III - Administration

Art. 14. Management.

14.1 The Company shall be managed by a manager who shall be the Unlimited Shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their commitments made to the Company.

14.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles of Association to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Company.

14.3 The General Partner may not be removed from its capacity as manager of the Company, except as otherwise expressly provided for by the law, by these Articles of Association or by the Issuing Document by a resolution of the Shareholders representing a majority of 75 per cent. of the votes cast where at least 50 per cent. of the voting rights is represented.

14.4 Upon the removal of the General Partner, a new manager of the Company shall be appointed by the Shareholders in a general meeting with the majority requirements set out in Article 14.3 above, which shall substitute the General Partner as manager of the Company by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall

assume the General Partner's obligations as manager of the Company, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

14.5 The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company as required for the operation and management of the Company, provided however that the Limited Shareholders may not act on behalf of the Company without risking their limited liability status. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

14.6 The General Partner is entitled to recover from the Company any fees and expenses specified in the Issuing Document.

Art. 15. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 16. Delegation of Powers.

16.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be shareholders of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

16.2 The General Partner may create from time to time one or several committees composed of Shareholders and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 17. Investment Policies and Restrictions.

17.1 The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Issuing Document, has the power to determine the investment policies and strategies of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

17.2 The Company may employ techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

Art. 18. Conflict of Interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.2 In the event that any director or officer of the General Partner may have in any transaction of the Company an interest different to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest.

18.3 The term "conflict of interests", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, a direct or indirect shareholder of the General Partner, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 19. Indemnification.

19.1 The Company indemnifies and holds harmless out of the Company's assets each of the General Partner, the Custodian, the Administrative Agent, the Registrar and Transfer Agent, the Domiciliation Agent and the Company's respective agents, Affiliates and personnel which the Company has agreed to indemnify and hold harmless out of the Company's assets, as well as the managers and/or the directors of any special purpose vehicle (the Indemnified Parties) against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including legal fees) incurred or threatened by reason of the Indemnified Parties being or having acted as a manager in respect of the Company or a subsidiary corporation of the Company or arising in respect of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its powers as a manager or from the provision of services to or in respect of the Company or which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Company provided however that it shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from its wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for its obligations and duties in relation to the Company or its gross negligence. The Shareholders will not be individually obligated beyond the amount of their respective capital commitments as set forth in their subscription agreement and described in the Issuing Document. For the avoidance of doubt, the indemnities referred in this section

shall continue in effect notwithstanding that the Indemnified Parties shall have ceased to act as manager or to act in any of the capacities described herein.

19.2 The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any General Partner or committee member in accordance with this Article may be advanced to the person, provided that this person will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that they have not met the standard of care for which indemnification is available.

19.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Art. 20. Auditor.

20.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the General Partner and remunerated by the Company.

20.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

Title IV - General meetings

Art. 21. Powers.

21.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Except as otherwise provided for by the law, it may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the Unlimited Shareholder.

21.2 Except as otherwise provided in these Articles of Association, the notices and quorum rules required by the law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings.

21.3 Each Share entitles its holder to one vote. A Shareholder may act at any general meeting by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

21.4 Except as otherwise required by the law or by these Articles of Association, resolutions at a general meeting will be passed by a simple majority of those present or represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the Unlimited Shareholder. However, resolutions relating to inter alia the amendment of these Articles of Association are to be passed by a majority of 75 per cent. of the votes cast where at least 50 per cent. of the voting rights is present or represented, each time with the consent of the General Partner.

21.5 In the event that the general meeting is convened to resolve upon the change of the General Partner or the execution of any agreement between the Company and the General Partner, the General Partner shall have no right to vote and shall only be entitled to inform the Shareholders' meeting of its opinion on the relevant resolution.

Art. 22 Annual General Meetings of Shareholders.

22.1 The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the penultimate Friday of the month April of each year at 11.00 AM (Luxembourg time). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

22.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its Shareholders' control will so require.

Art. 23. Other General Meetings of Shareholders.

23.1 The General Partner may convene other general meetings of Shareholders and Shareholders representing one tenth of the Share capital may also request the General Partner to call a general meeting of Shareholders. Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

Art. 24. Procedure.

24.1 The general meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice in writing setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter given at least eight calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

24.2 Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

24.3 The General Partner may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

24.4 All meetings shall be chaired by the General Partner or by any person designated by the General Partner. The decision of the chairman on any matter relating to the conduct of the meeting is final. The chairman has power to adjourn a meeting for any reason to such place and time as the chairman thinks fit.

24.5 The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meeting of the general meeting of Shareholders as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

Art. 25. Vote.

25.1 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

25.2 Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder.

Art. 26. Consolidation/Splitting. The General Partner may consolidate or split the Shares. A consolidation or split may also be resolved by the general meeting of Shareholders concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

Title V - Accounting year - Distributions

Art. 27. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence each year on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 28. Distributions.

28.1 Distributions shall be paid in accordance with the provisions of the Issuing Document. The general meeting of Shareholders, within the limits provided by law, shall determine how the profits, if any, of the Company shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Company does not fall below the prescribed minimum capital.

28.2 The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Issuing Document.

28.3 Distributions shall be paid in euro or such other currency as decided by the General Partner and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

28.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

28.5 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the General Partner has waived or extended such period in respect of all Shares. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorise such action on behalf of the Company to perfect such reversion.

28.6 Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution Shares and no dividends will be declared and paid with respect to capitalisation Shares, if any.

Art. 29. Custodian.

29.1 The Company shall enter into a custodian agreement with a banking or savings institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector (hereafter the Custodian).

29.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

29.3 If the Custodian wishes to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in to act in its place.

Art. 30. Dissolution.

30.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Art. 21 hereof.

30.2 Whenever the share capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Art. 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the General Partner. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

30.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth of the minimum capital set by Art. 5 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth of the Shares represented at the meeting.

30.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the discovery that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

30.5 In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to applicable law.

30.6 The net proceeds of liquidation shall be distributed to the holders of Shares in proportion to their holding.

30.7 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 31. Amendments to the Articles of Association. These Articles of Association may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum requirements provided by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 32. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing person or Shareholder also include corporations, companies, associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on December 31, 2008.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2009.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed for 31,000 Shares as follows:

1) AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S.à r.l.		1 Management Share
2) AMP Capital Investors International Holdings Limited	15,499	Limited Shareholder Shares
3) AMP Capital Investors Limited	15,500	Limited Shareholder Shares
Total:		31,000 Shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately eight thousand Euros.

General meeting of the shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolution:

Sole resolution

The registered office of the Company is at 33, rue de Gasperich, Howald - Hesperange L-2085 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said appearing parties signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille huit, le septième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU

1. AMP Capital Investors International Holdings Limited [ACN 114 352 957], une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois d'Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australie; et

2. AMP Capital Investors Limited [ABN 59 001 777 591] une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois d'Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australie; et

3. AMP Capital Investors (Luxembourg No. 3) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137831 (ci-après l'Actionnaire Commandité);

Toutes trois ici représentées par Arno van Poeyer, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes, ès-qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles envisagent ainsi de créer (les Statuts).

Titre I^{er} - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des actions de la Société ci-après créées (les Actionnaires) (les Actions), une société en commandite par actions luxembourgeoise sous la forme d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) sous la dénomination Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF (ci après la Société).

Art. 2. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité de la Société.

4.2 Au cas où l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège avec des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Titre II - Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la Valeur de l'Actif Net de la Société telle que définie à l'article 12 des présents Statuts. Le capital social initial de la Société est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000) divisé en classes d'Actions comme suit:

(i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) souscrite par l'Actionnaire Commandité (ci-après aussi l'Actionnaire Commandité); et

(ii) trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (30,999) actions de commanditaires (les Actions de Commanditaires) souscrites par les actionnaires commanditaires de la Société (les Actionnaires Commanditaires).

5.2 Le montant minimum du capital de la Société sera d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000). La Société pourra atteindre ce minimum dans un délai de douze mois à compter de la date à laquelle la Société a été enregistrée en tant qu'organisme de placement collectif sur la liste des organismes de placement collectif conformément à la loi luxembourgeoise.

5.3 L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation de nouvelles Actions entièrement libérées conformément à l'Article 8 des présents Statuts, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

Art. 6. Classes d'Actions.

6.1 L'Actionnaire Commandité peut, à tout moment, émettre des classes d'Actions différentes (chacune une Classe ou des Classes, selon le cas) portant des obligations différentes entre autres en ce qui concerne le droit aux revenus et profits (Actions de distribution ou de capitalisation), caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, de l'investisseur concerné. Ces Actions seront émises, conformément à l'Article 8 des présentes, aux conditions et modalités telles que décidées par l'Actionnaire Commanditaire.

6.2 Sous réserve des droits, obligations, conditions et modalités attachés à toute Classe particulière, chaque Action confère un intérêt indivis égal dans la Société et toutes les Actions d'une Classe sont classées de la même manière.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 La Société émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

7.2 Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et sur ce registre figurera le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'action.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions établit son droit de propriété sur ces Actions nominatives. La Société n'émet pas de certificats pour cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite relative à son actionariat.

7.4 Tout transfert d'Actions nominatives s'effectuera par une déclaration de transfert écrite à inscrire au registre des Actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs valables pour agir à

cet effet. Sous réserve de l'application des Articles 7 et 11 des présents Statuts, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actions; cette inscription sera signée par l'Actionnaire Commandité ou tout fondé de pouvoir de la Société ou par une toute autre personne dûment autorisée à cet effet par l'Actionnaire Commandité.

7.5 Les Actionnaires qui seront habilités à recevoir des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et communications peuvent être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention peut en être faite au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à telle autre adresse inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse portée au registre des Actions par une notification écrite envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée de temps en temps par la Société.

7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est discutée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) envers la Société. La non désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s). Qui plus est, en cas d'Actionnaires indivis, la Société se réserve le droit discrétionnaire de payer tous produits de rachat, distributions ou autres paiements uniquement au premier détenteur enregistré qu'elle considère comme le représentant de tous les détenteurs indivis, ou à tous les Actionnaires indivis ensemble.

7.8 La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions arrondies à trois décimales. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit de participer aux distributions et dividendes et aux actifs nets attribuables à la Classe d'Actions concernée proportionnellement.

7.9 Les paiements des distributions et dividendes, le cas échéant, seront effectués aux Actionnaires par virement bancaire.

Art. 8. Emission des Actions.

8.1 L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des Actions sans valeur nominale entièrement libérées de toute Classe, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre. L'Actionnaire Commandité peut refuser une demande ou souscription d'Actions dans sa totalité ou en partie.

8.2 L'Actionnaire Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (en ce compris sans limitation l'exécution de ces documents de souscription et la fourniture de cette information que l'Actionnaire Commandité jugera pertinentes) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L'Actionnaire Commandité peut également imposer un droit de souscription et a le droit d'y renoncer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Prospectus de la Société tel que modifié de temps en temps (le Prospectus).

8.3 Le prix d'émission par Action sera fondé sur la valeur totale de l'Actif Net augmenté des Coûts de Transaction par Action et augmenté ou diminué par tout montant supplémentaire spécifiquement lié à la Classe d'Actions concernée à condition que les actions mentionnées à l'Article 5.1 aient un prix d'émission d'un euro (€1) chacune.

8.4 Aux fins de la formule à l'Article 8.3, la "Valeur de l'Actif Net par Action" et les "Coûts de Transaction par Action" sont fixés par l'Actionnaire Commandité conformément à l'Article 12 des présents statuts à la date d'émission de chaque Action concernée.

8.5 Le prix d'émission des Actions peut être arrondi si l'Actionnaire Commandité le décide à sa libre appréciation. Le montant de cet arrondi ne peut pas dépasser 1% du prix d'émission des Actions.

8.6 Les Actions seront attribuées uniquement sur acceptation de la souscription et du paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement se fera selon les modalités et dans les délais fixés par l'Actionnaire Commandité.

8.7 L'Actionnaire Commandité peut accepter d'émettre des Actions en considération d'un apport en nature de titres, conformément aux conditions exposées par la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de remettre un rapport d'évaluation dressé par un réviseur de la Société connu sous le nom de "réviseur d'entreprises agréé". Le prix d'émission des Actions libérées par un apport en nature de titres tel qu'exposé dans la phrase précédente sera augmenté par tous coûts associés à la cession des titres à la Société ou susceptibles d'être encourus par la Société si l'Actionnaire Commandité le demande.

8.8 L'Actionnaire Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix d'émission de toutes Actions à émettre et à les délivrer.

Art. 9. Conversion des Actions.

9.1 L'Actionnaire Commandité peut permettre, concernant certaines Classes d'Actions, à tout Actionnaire de convertir toutes ou partie de ses Actions d'une Classe en Actions d'une Classe similaire ou en Actions d'une autre Classe,

sous réserve des restrictions relatives aux modalités, aux conditions et au paiement des frais et commissions déterminés par l'Actionnaire Commandité.

9.2 Les Actions qui ont été converties en Actions d'une autre Classe seront annulées.

Art. 10. Rachat des Actions.

10.1 Les Actionnaires peuvent demander le rachat des Actions en donnant une notification écrite à l'Actionnaire Commandité.

10.2 Un Actionnaire ne peut pas retirer une demande de rachat sauf si l'Actionnaire Commandité donne son accord.

10.3 L'Actionnaire Commandité peut, mais n'est pas obligé, satisfaire les demandes de rachat conformément aux présents Statuts, au Prospectus et selon les modalités et procédures exposées par l'Actionnaire Commandité de temps en temps.

10.4 Si l'Actionnaire Commandité décide de satisfaire une demande de rachat, l'Actionnaire Commandité doit s'efforcer de faire effectuer le paiement dans les 12 mois suivant la réception de la demande de rachat.

10.5 L'Actionnaire Commandité ne doit pas nécessairement donner effet à une demande de rachat pour des Actions dont le prix de rachat total est inférieur au montant de souscription minimum fixé dans le Prospectus ou ces autres montants fixés par l'Associé Commandité de temps en temps sauf si la demande de rachat concerne toutes les Actions détenues par l'Actionnaire.

10.6 Si le respect d'une demande de rachat aboutit à ce que l'Actionnaire détienne des Actions ayant un prix de rachat total inférieur au montant de détention minimum alors en cours fixé dans le Prospectus, l'Actionnaire Commandité peut traiter la demande de rachat comme se rapportant à toutes les Actions détenues par l'Actionnaire.

10.7 Si un Actionnaire détient des Actions ayant un prix de rachat total inférieur au montant de détention minimum alors en cours fixé dans le Prospectus, l'Actionnaire Commandité peut racheter la participation de cet Actionnaire sans demande de rachat.

10.8 Si le montant minimum de détention est augmenté conformément aux modalités et conditions du Prospectus, l'Actionnaire Commandité peut, après avoir donné une notification de 30 jours à un Actionnaire qui détient des Actions ayant un prix de rachat total inférieur au montant de détention minimum alors en cours fixé dans le Prospectus, racheter la participation de cet Actionnaire sans demande de rachat.

10.9 Le prix de rachat par Action est la Valeur de l'Actif Net par Action moins les Coûts de Transaction par Action et augmenté ou diminué par tout montant supplémentaire spécifiquement lié à la Classe d'Actions concernée.

10.10 Aux fins de la formule à l'Article 10.9, la "Valeur de l'Actif Net per Share" et les "Coûts de Transaction per Share" sont fixés par l'Actionnaire Commandité conformément à l'Article 12 des présents statuts à la date de rachat des Actions.

10.11 Le prix de rachat des Actions peut être arrondi par l'Actionnaire Commandité à sa libre appréciation. Le montant de cet arrondi ne peut pas être supérieur à 1% du prix de rachat des Actions.

10.12 L'Actionnaire Commandité peut céder des titres négociables à un Actionnaire plutôt que de payer en espèces la compensation de toute ou partie de la demande de rachat. Ces titres négociables, ainsi que tout paiement en espèces, doit être de même valeur que le montant total dû à l'Actionnaire conformément à la demande de rachat. Si l'Actionnaire Commandité l'exige, tout ou partie des coûts de la cession de ces titres négociables doit être réglé par l'Actionnaire ou déduit du montant dû à l'Actionnaire.

10.13 Tout rachat d'Actions sera suspendu si ce rachat a pour effet de réduire le capital de la Société en-dessous du capital minimum requis par la Loi de 2007.

Art. 11. Restrictions à la propriété des Actions - Actionnaires en défaut.

11.1 L'Actionnaire Commanditaire pourra restreindre ou empêcher la propriété de ses Actions dans la Société à toute personne, entreprise ou personne morale, à savoir toute personne:

- (a) qui ne répond pas à la définition d'investisseur averti au sens de la Loi de 2007;
- (b) qui est en violation d'une disposition légale ou réglementaire d'un pays ou d'une autorité gouvernementale si, de l'avis de la Société, cette détention pourrait être préjudiciable à la Société;
- (c) qui n'est pas autorisée à détenir ces Actions de par la loi ou la réglementation de n'importe quel pays ou autorité gouvernementale;
- (d) Dans le cas où la détention de ces Actions par une personne pourrait être préjudiciable à la Société ou si la Société se voyait soumise à des lois (en ce compris sans limitation des lois fiscales) autres que celle du Grand-Duché de Luxembourg.

Chacune de ces hypothèses étant analysées raisonnablement par l'Actionnaire Commandité (Personnes Non Autorisées).

11.2 Tout projet de cession d'Actions dans la Société doit être notifié en premier à l'Actionnaire Commandité, qui doit approuver une cession d'Actions proposé. Tout refus d'approbation devra être considéré raisonnablement. L'Actionnaire Commanditaire peut donc refuser d'enregistrer une cession d'Actions dans le cas où il estime que la cession à une Personne Non Autorisée serait effectuée.

11.3 Si l'Associé Commandité estime qu'un Actionnaire est devenu un Actionnaire Non Autorisé, les Actions de cet Actionnaire devront, à la seule discrétion de l'Actionnaire Commandité, soit (i) être rachetées obligatoirement à un certain prix défini dans l'article 10.9; ou (ii) être offertes aux Actionnaires restants (autres que les Actionnaires Non Autorisés), au pro rata, au prix défini dans l'article 10.9 en considérant la date de transaction de la cession comme la date de rachat.

Art. 12. Calcul de la valeur de l'Actif Net et autres variables.

12.1 La valeur de l'Actif Net de la Société (la Valeur de l'Actif Net) est la valeur des Actifs moins la valeur du Passif à cette Date d'Evaluation. La Valeur de l'Actif Net est calculée en euros et peut être exprimée dans toutes autres devises au choix de l'Actionnaire Commandité. La Valeur de l'Actif Net par Action est calculée en divisant la Valeur de l'Actif Net par le nombre d'Actions émises et en circulation et augmentée ou diminuée par tout montant supplémentaire spécifiquement lié à la Classe d'Actions concernée.

12.2 La Date d'Evaluation correspond au moment où l'Actionnaire Commandité calcule la Valeur de l'Actif Net soit au moins deux fois par an.

12.3 L'Actif et le Passif de la Société en vue de préparer les comptes annuels est exprimé en euros.

12.4 L'Actif de la Société comprend tous les biens immobiliers, provisions, droits et revenus de la Société mais pas le versement de souscription ou le bien immobilier concernant les Actions qui n'ont pas encore été émises ou les recettes des demandes de rachat qui n'ont pas encore été encaissées.

12.5 L'Actionnaire Commandité peut déterminer des méthodes d'évaluation et des règles pour chaque catégorie d'Actif et les modifier de temps en temps.

12.6 Sauf décision contraire de l'Actionnaire Commandité, la valeur d'un Actif en vue de calculer la Valeur de l'Actif Net sera à sa juste valeur. Lorsque l'Actionnaire Commandité évalue un Actif à une valeur autre que sa juste valeur, les méthodes d'évaluation et les règles appliquées par l'Actionnaire Commandité doivent entraîner le calcul du prix d'émission ou prix de rachat pour les Actions qui est indépendamment vérifiable.

12.7 Les actifs exprimés dans une devise autre que l'euro seront convertis sur base du taux de change en vigueur à la Date d'Evaluation concernée, qui sera le taux de change en vigueur sur les principaux marchés réglementés, si applicable. Si ce taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par l'Actionnaire Commandité ou selon les procédures établies par lui.

12.8 En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision de calcul de la Valeur de l'Actif Net prise par l'Actionnaire Commandité ou par la personne que l'Actionnaire Commandité a désigné à cette fin, sera exécutoire et sans appel pour la Société ainsi que pour les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

12.9 Le passif comprend toutes les dettes actuelles de la Société y compris toute provision qui doit être prise en compte au moment de déterminer les dettes de la Société si l'Actionnaire Commandité le décide, mais ne comprendra pas les dettes aux investisseurs qui ont demandé de souscrire aux actions ou les investisseurs dont les engagements sont en cours dans l'attente de l'appel de fonds de leur engagement.

12.10 Coûts de Transaction par Actions signifie

- pour le calcul du prix d'émission d'une Action, une subvention pour le coût total d'acquisition de nouveaux actifs divisé par le nombre d'Actions émises et en circulation; et

- pour le calcul du prix de rachat d'une Action, une subvention pour le coût total de vente des actifs divisé par le nombre d'Actions émises et en circulation;

à condition que l'Actionnaire Commandité puisse pour toute souscription particulière ou demande de rachat d'Actions juger ces coûts comme moindre somme ou zéro.

Art. 13. Fréquence et Suspension temporaire du Calcul de la Valeur de l'Actif Net par Action et de l'Emission, Rachat et Conversion d'Actions.

13.1 La Valeur de l'Actif Net ainsi que le prix d'émission, de rachat et conversion des Actions sera calculé par l'Actionnaire Commandité (ou par tout mandataire nommé à cet effet par l'Actionnaire Commandité) à tout moment.

13.2 L'Actionnaire Commandité peut imposer des restrictions relatives à la fréquence à laquelle seront émises les Actions; L'Actionnaire Commandité peut en particulier décider que les Actions seront émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription seulement ou selon toute autre périodicité telle que prévu à l'Article 8 et/ou en tout autre endroit dans ces Statuts et/ou dans le Prospectus.

13.3 La Société peut suspendre le calcul de la Valeur de l'Actif Net ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions si:

(a) à la suite d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires et dans toutes les circonstances en dehors du contrôle, de la responsabilité et des pouvoirs de l'Actionnaire Commandité, la vente d'éléments d'actifs n'est pas raisonnablement ou normalement exécutable sans avoir un impact substantiellement négatif sur les intérêts des Actionnaires;

(b) il n'est pas raisonnablement possible de déterminer la Valeur de l'Actif Net avec suffisamment de précision et en temps utile;

(c) à la suite de contrôle de changes ou autres restrictions ayant un impact sur le transfert de fonds, des transactions deviennent impossibles, ou alors si des acquisitions et ventes des actifs d'un Compartiment ne peuvent pas être effectués à des taux de change normaux; ou

(d) la décision est prise de dissoudre et liquider la Société. Aucune Action ne peut être émise ou rachetée lors d'une telle suspension. Si possible, tous les efforts seront entrepris afin de mettre un terme le plus rapidement possible à toute période de suspension.

Titre III - Administration

Art. 14. Gérance.

14.1 La Société sera administrée par un gérant qui sera l'Associé-Gérant Commandité et sera personnellement, solidairement et conjointement responsable avec la Société pour toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs de la Société. Les Actionnaires Commanditaires devront s'abstenir d'agir d'une manière ou selon une capacité autre que l'exercice de leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales et seront responsables à hauteur de leurs apports dans la Société.

14.2 L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société, qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, en conformité avec les objectifs et la politique d'investissement de la Société.

14.3 L'Actionnaire Commandité ne peut être révoqué de ses fonctions de gérant de la Société, sauf disposition contraire prévue par la loi, par les présents Statuts ou par le Prospectus par une résolution des Actionnaires représentant une majorité de 75 pour cent des votes exprimés dès lors qu'au moins 50 pour cent des droits de vote sont représentés.

14.4 En cas de révocation De l'Actionnaire Commandité, un nouveau gérant de la Société sera nommé par les Actionnaires en assemblée générale dans les conditions de majorité exposées à l'Article 14.3 ci-dessus, qui remplacera l'Actionnaire Commandité en tant que gérant de la Société par l'accomplissement de toute formalité pertinente et appropriée, et qui devra assumer les obligations de l'Actionnaire Commandité en tant que gérant de la Société, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

14.5 L'Actionnaire Commandité peut, de temps à autre, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société comme requis pour l'opération et la gestion de la Société, sous la réserve cependant que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir au nom de la Société sans risquer de mettre en péril leur statut de responsabilité limitée. Les fondés de pouvoir ou agents ainsi nommés se verront investis des pouvoirs et devoirs que l'Actionnaire Commandité leur confèrera.

14.6 L'Actionnaire Commandité est en droit de demander le remboursement à la Société de tous frais et dépenses précisés dans le Prospectus.

Art. 15. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature de l'Actionnaire Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Actionnaire Commandité agissant à sa libre appréciation.

Art. 16. Délégation de pouvoir.

16.1 L'Actionnaire Commandité peut nommer des fondés de pouvoir, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Actionnaire Commandité. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être nécessairement Actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, les fondés de pouvoir auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité peut de plus nommer d'autres agents, actionnaires ou non de l'Actionnaire Commandité et qui auront les pouvoirs déterminés par l'Actionnaire Commandité.

16.2 L'Actionnaire Commandité peut de temps à autre créer un ou plusieurs comités composés d'Actionnaires et/ou de personnes externes auxquelles il peut déléguer certains pouvoirs et rôles appropriés.

Art. 17. Politiques d'Investissements et Restrictions.

17.1 En se basant sur le principe de diversification des risques et en accord avec le Prospectus, l'Actionnaire Commandité a le pouvoir de déterminer quelles seront les politiques et les stratégies d'investissement de la Société ainsi que la conduite et la gestion des affaires de la Société, en tenant compte des restrictions énoncées par l'Actionnaire Commandité conformément aux lois et réglementations applicables.

17.2 La Société peut utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises et ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou à titre de couverture et de gestion efficace de son portefeuille.

Art. 18. Conflits d'intérêts.

18.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de l'Actionnaire Commandité auraient un intérêt quelconque dans telle autre société par le fait qu'il soient administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société. L'administrateur ou le fondé de pouvoir de l'Actionnaire Commandité qui est admi-

nistrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou bien avec laquelle elle est en relations d'affaires ne sera pas, par là même, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou firme, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les affaires en relation avec ce contrat ou autre affaire.

18.2 Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de l'Actionnaire Commandité aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer l'Actionnaire Commandité de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport devra être fait à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

18.3 Le terme "conflit d'intérêts" tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts concernant toute affaire, position ou transaction impliquant le promoteur, le gestionnaire, un actionnaire direct ou indirect de l'Actionnaire Commandité, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Associé Commanditaire pourra déterminer de temps à autre à sa libre appréciation.

Art. 19. Indemnisation.

19.1 La Société indemnise et se dégage de toute responsabilité par prélèvement sur les actifs de la Société l'Actionnaire Commanditaire, le Dépositaire, l'Agent Administratif, et l'Agent de Registre et de Transfert, l'Agent Domiciliataire et les agents respectifs de la Société, Affiliés et personnel que la Société a accepté d'indemniser et de dégager toute responsabilité par prélèvement sur les actifs de la Société, ainsi que les gérants et/ou les administrateurs de toute structure ad hoc (les Parties Indemnisées) contre toutes dettes quelles qu'elles soient, actions, procédures, plaintes, coûts, réclamations, dommages-intérêts et dépenses (en ce compris les honoraires d'avocats) encourus ou menacés par les Parties Indemnisées agissant ou ayant agi en tant que gérant de la Société ou d'une filiale de la Société ou résultant de ou en relation avec toute affaire ou autre circonstance en rapport avec ou résultant de l'exercice de ses pouvoirs en qualité de gérant ou de la prestation de services à la Société ou bien qui résulte par rapport à cette opération, affaire ou activités de la Société pourvu que cependant il ne soit pas ainsi indemnisé par rapport à toute affaire résultant de son dol, mauvaise foi ou négligence de ses obligations et devoirs envers la Société ou sa faute lourde. Les Actionnaires ne seront pas engagés individuellement au-delà du montant de leur engagement tel que spécifié dans leur contrat de souscription et décrit dans le Prospectus. En tout état de cause, les indemnités évoquées dans cette partie resteront en vigueur en dépit de la cessation d'agir en tant que gérant ou en une des qualités décrites ci-dessus par les Parties Indemnisées.

19.2 Le Gérant peut décider que les dépenses effectivement encourues par tout Associé Commandité ou membre d'un comité en conformité avec cet Article pourront être avancés au fondé de pouvoir garanti, sous réserve que ce fondé de pouvoir remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas agi en conformité avec les standards pour lesquels une indemnisation était prévue.

19.3 Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels tout fondé de pouvoir pourrait prétendre.

Art. 20. Réviseur d'entreprises.

20.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Actionnaire Commandité et rémunéré par la Société.

20.2 Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 21. Pouvoirs.

21.1 Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente la totalité des Actionnaires de la Société. Sauf stipulation contraire par la Loi, elle ne peut décider de chaque point de l'ordre du jour qu'avec le consentement de l'Associé-Gérant Commandité.

21.2 Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, les règles concernant les convocations et quorums requis par la loi s'appliqueront aux assemblées générales des Actionnaires de la Société, ainsi qu'à la conduite de ces assemblées.

21.3 Chaque Action donne droit à son détenteur à un vote. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée générale annuelle en nommant une autre personne, Actionnaire ou non, comme son mandataire, par écrit en original ou par fax, câble, télégramme ou télex.

21.4 Sauf disposition contraire prévue par la loi ou les présents Statuts, les résolutions à l'assemblée générale seront passées à la majorité simple de ceux qui sont présents ou représentés, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec le consentement de l'Associé-Gérant Commandité. Cependant, les résolutions qui concernent, entre autres, la modification des présents Statuts doivent être passées à une majorité de 75 pour cent des votes exprimés avec au moins 50 pour cent des droits de vote présents ou représentés, à chaque fois avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

21.5 Dans le cas où l'assemblée générale est convoquée pour décider du changement de l'Actionnaire Commandité ou de l'exécution de tout accord entre la Société et l'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire Commandité n'aura aucun droit de vote et ne sera autorisé qu'à informer l'assemblée des Actionnaires de son opinion quant à la résolution concernée.

Art. 22. Assemblées Générales Annuelles des Actionnaires.

22.1 L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à toute autre endroit spécifié dans la convocation à cette assemblée, l'avant-dernier vendredi du mois d'avril à 11h00 (heure de Luxembourg). Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg.

22.2 L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'opinion définitive et absolue de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles, sur lesquelles la Société ou les Actionnaires n'ont aucun contrôle, le requièrent.

Art. 23. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.

23.1 L'Actionnaire Commandité peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires et les Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent également exiger que l'Actionnaire Commandité convoque une assemblée générale des Actionnaires. Ces autres assemblées générales des Actionnaires peuvent être tenues en ces lieux et heures tels que spécifiés dans les convocations respectives à l'assemblée.

Art. 24. Procédure.

24.1 L'assemblée générale des Actionnaires se réunira sur convocation de l'Actionnaire Commandité par un avis écrit énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours calendaires avant l'assemblée aux Actionnaires. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

24.2 Les Actionnaires seront convoqués par lettre recommandée uniquement.

24.3 L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part à une assemblée générale des Actionnaires.

24.4 Toutes les assemblées seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne désignée par celui-ci. La décision du président sur tout point en rapport avec la conduite de l'assemblée est finale. Le président peut ajourner une assemblée pour tout motif au lieu et au moment qu'il juge opportun.

24.5 Le président de cette assemblée des Actionnaires désignera un secrétaire qui sera en charge de la rédaction du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires ainsi que de l'exécution de toutes autres formalités administratives et autres tâches tel qu'instruit par le président de temps à autre.

Art. 25. Vote.

25.1 Les affaires traitées lors de chaque assemblée des Actionnaires seront limitées à celles indiquées dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les affaires prévues par la loi), et toutes affaires accessoires à celles-ci.

25.2 Seules les Actions entières disposent du droit de vote. Un Actionnaire pourra agir lors d'une assemblée des Actionnaires en donnant mandat écrit à toute autre personne, Actionnaire ou non.

Art. 26. Consolidation/ Division. L'Actionnaire Commandité peut consolider ou diviser les Actions. Une consolidation ou division peut aussi être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment concerné sans conditions de quorum, à la simple majorité des Actions présentes ou représentées.

Titre V - Exercice social- Distributions

Art. 27. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 28. Distributions.

28.1 Les distributions seront faites en accord avec les dispositions telles que précisées dans le Prospectus. L'assemblée générale des Actionnaires, dans les limites prévues par la loi, décidera comment les profits, le cas échéant, seront traités, et pourra de temps à autre déclarer des dividendes, sous réserve, cependant, que le capital de la Société ne tombe pas en dessous du minimum légal.

28.2 L'Actionnaire Commandité peut à tout moment et à sa discrétion décider de payer des acomptes sur dividende sauf stipulation contraire dans le Prospectus.

28.3 Les distributions pourront être payées en euro ou dans toute autre devise fixée par l'Actionnaire Commandité en temps et lieu déterminés par l'Actionnaire Commandité ponctuellement.

28.4 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

28.5 Tout dividende déclaré mais non distribué sur une Action qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé à moins que l'Actionnaire Commandité n'ait renoncé à ou étendu cette période à toutes les Actions. L'Actionnaire Commandité a le pouvoir de temps à autre de prendre toutes les mesures nécessaires et d'autoriser cette action pour le compte de la Société afin de parfaire ce revirement.

28.6 Des dividendes ne pourront être déclarés et payés qu'en accord avec les dispositions de cet Article par rapport à des Actions donnant droit à distributions et aucun dividende ne pourra être déclaré et payé en rapport à des Actions de capitalisation, si tel est le cas.

Art. 29. Dépositaire.

29.1 La Société devra conclure un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le Dépositaire).

29.2 Le dépositaire aura les pouvoirs et devoirs tels que prévu par la Loi de 2007.

29.3 Si le Dépositaire désire se retirer, l'Actionnaire Commandité s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'effectivité de ce retrait. L'Actionnaire Commandité pourra résilier le contrat de dépôt mais ne pourra pas révoquer le Dépositaire à moins qu'un remplaçant ait été nommé pour agir en tant que dépositaire.

Art. 30. Dissolution.

30.1 La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité tels que prévus à l'Article 21 des présents Statuts.

30.2 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par l'Actionnaire Commandité à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum requis tel que fixé à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des droits de vote des Actions présentes et représentées à l'assemblée.

30.3 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum requis tel que fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

30.4 La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans un délai de quarante jours à compter de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, le cas échéant.

30.5 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires statuant cette dissolution qui détermine leurs pouvoirs et leurs dédommagements. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec la loi applicable.

30.6 Les résultats nets de la liquidation seront distribués aux propriétaires des Actions au pro rata de leur participation.

30.7 Tout boni de liquidation ne pouvant être distribué aux bénéficiaires suivant l'exécution d'une liquidation sera déposé avec le Dépositaire pour une période de six mois et après cela les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

Art. 31. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 32. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de personne ou Actionnaire englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 33. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la loi de 2007, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps en temps.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2. La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2009.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrits 31,000 Actions comme suit:

1) AMP Capital Investors (Luxembourg No.3) S.à r.l.	1 Action de gestion
2) AMP Capital Investors International Holdings Limited	15,499 Actions de Commanditaire
3) AMP Capital Investors Limited	15,500 Actions de Commanditaire
Total:	31,000 Actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (€ 31,000) est dès à présent à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à huit mille Euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme ayant été convoquées en bonne et due forme, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le siège social de la société est établi au 33, rue De Gasperich, Howald - Hesperange L-2085

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une traduction française; et à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celles-ci ont signées avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: A. VAN POEYER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 09 Mai 2008. LAC/2008/18976. - Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250 euros)

Le receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008069745/211/942.

(080078501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Cemex Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 96.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008069693/220/12.

(080078194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Whitehall French RE 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.807.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of April.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. W2007 Finance Sub L.L.C., a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, here represented by Mr Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Whitehall Bear Mezzanine S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137 550, having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by Mr Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as afore said, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declare to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Whitehall French RE 11 S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent euro (0.01.- EUR) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euros (100,000,000 EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the incorporation deed of April 24, 2008.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2008.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	Shares
1) W2007 Finance Sub L.L.C.	1,210,483
2) Whitehall Bear Mezzanine S.à r.l.	39,517
TOTAL: one million two hundred and fifty thousand	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,900.- €.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Gerard MEIJSEN, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands, on August 29, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

2. Paul OBEY, Executive Director Goldman Sachs, born in Bexley, United Kingdom, on March 5, 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, United Kingdom;

3. Marcus VENNEKENS, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on August 28, 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

4. Christophe CAHUZAC, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand-Duchy of Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. W2007 Finance Sub L.L.C., une 'limited liability company,' constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4349880, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, ici représentée par Mr Stanislas BUNETEL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. Whitehall Bear Mezzanine S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137 550, ayant son siège social au 9-11 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, ici représentée par Mr Stanislas BUNETEL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "Whitehall French RE 11 S.à r.l.".

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01.- EUR) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions d'euros (100.000.000.- EUR) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01.- EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte constitutif du 24 avril 2008.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de

Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000.- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000.- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
1) W2007 Finance Sub L.L.C.	1.210.4 83
2) Whitehall Bear Mezzanine S.à r.l.	<u>39.517</u>
TOTAL: un million deux cent cinquante mille	1.250.0 00

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500.- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.900.- €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Gérard MEIJSEN, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

2. Paul OBEY, Executive Director Goldman Sachs, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB Londres, Royaume-Uni;

3. Marcus VENNEKENS, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

4. Christophe CAHUZAC, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: St. Bunetel, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 MAI 2008, Relation: LAC/2008/18250. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008069627/212/406.

(080078127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Gortyne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.525.

—
Maître Aude SZTERNBERG née le 31 juillet 1978 à NANCY (F) demeurant à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur au sein de la S.A. GORTYNE avant son siège social à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau inscrite au registre de commerce sous le numéro B 89.525.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Aude SZTERNBERG.

Référence de publication: 2008069069/278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Dialna S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.213.

—
Le bilan au 30.11.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008069070/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04993. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Gortyne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.525.

—
Maître Pierre THIELEN né le 28 septembre 1947 à ETTTELBRUCK demeurant à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur au sein de la S.A. GORTYNE ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau inscrite au registre de commerce sous le numéro B 89.525.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Pierre THIELEN.

Référence de publication: 2008069071/278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

LRM Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 67.538.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Fabienne WALTZING / Philippe VISCONTI

Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2008069416/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08171. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Diamer Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.628.

Le bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008069072/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04995. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

FM Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 86.149.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008069076/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05000. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

G.A.B.N.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.516.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008069078/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05001. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

O.B.B. Nottingham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.914.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2008.

Pour OBB Nottingham S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069438/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06080. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Sidro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.323.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008069431/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07748. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Shiptrade Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.263.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008069432/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07749. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Chino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.724.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008069426/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

O.B.B. Northampton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.628.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2008.
Pour OBB Northampton S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069437/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06083. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Miraflores Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 59.593.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008069410/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07744. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Plastics Consulting & Innovation (PCI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.709.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008069412/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Revista Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 104.480.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008069413/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07747. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

O.B.B. Stratford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.033.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2008.

Pour OBB Stratford S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069439/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06077. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

SES Global Africa, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 101.505.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 30 mai 2008.

Padraig McCarthy

Senior Vice President, Chief Financial Officer

Référence de publication: 2008069485/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06800. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

ASTRA Broadband Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.624.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 30 mai 2008.

Padraig McCarthy

Administrateur

Référence de publication: 2008069484/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06830. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

SES Astra Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.813.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 30 mai 2008.

Padraig McCarthy

Senior Vice President, Chief Financial Officer

Référence de publication: 2008069482/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06773. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

MFB International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 4, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 122.876.

Les comptes annuels au 30.09.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008069487/9038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08465. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

SES Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.625.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 30 mai 2008.

Padraig McCarthy

Administrateur

Référence de publication: 2008069481/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06789. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

SES Astra, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.589.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 30 mai 2008.

Padraig McCarthy

Senior Vice President, Chief Financial Officer

Référence de publication: 2008069480/1958/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06816. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Credit Suisse Virtuoso SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 126.910.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008069479/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07689. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Hämelmaous S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6466 Echternach, 18, rue de Mungenast.

R.C.S. Luxembourg B 107.478.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069471/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07240. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Isostress, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 29, rue Joseph Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 128.503.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/05/2008.

Marco Gastaldi

Gérant

Référence de publication: 2008069490/2738/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04115. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Schiltz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.016.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/05/2008.

Didier Schiltz

Co-gérant

Référence de publication: 2008069489/2738/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04116. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

I.B.S. Compta S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 52.000,00.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 74.307.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 28 mai 2008 au siège de la société I.B.S. Compta SA, les décisions suivantes ont été prises:

Résolution

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Jérôme Bisseliches, né le 27 janvier 1966 à Annemasse (F-74) et domicilié à F-68200 Mulhouse, 42, rue de Belfort, du poste d'administrateur-délégué.

Résolution

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Jérôme Bisseliches, né le 27 janvier 1966 à Annemasse (F-74) et domicilié à F-68200 Mulhouse, 42, rue de Belfort, du poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Bureau

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Actionnaires

Signature / Signature

L'Actionnaire 1 / L'Actionnaire 2

Référence de publication: 2008069545/2741/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Metz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9169 Mertzig, 1, Um Hinfert.

R.C.S. Luxembourg B 113.789.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METZ s.à.r.l.

Romain METZ

Le gérant

Référence de publication: 2008069182/800939/14.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2008, réf. DSO-CQ00236. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080077527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

International Century Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 42.406.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2008

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans, qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069260/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2008.

Farad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 80.587.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008069414/6218/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Dendrobium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.144.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 avril 2008, acte n° 169 par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008069645/208/14.

(080077793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

**Crystal Clear Management, Société à responsabilité limitée,
(anc. Pancho Vanhees Management).**

Siège social: L-8308 Capellen, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 128.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 mai 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008069678/2724/14.

(080078170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008069704/239/12.

(080077971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Greyland Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 34.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008069668/242/13.

(080077975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Hyta Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.905.

Suite au transfert du siège social de la société HYTA INVEST S.A. en date du 19 mai 2008 au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société HYTA INVEST S.A., par lettre recommandée lui adressée le 19 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069559/693/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

PMV Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.759.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51793 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008069649/211/11.

(080078106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Sabre International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.396.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51689 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008069650/211/11.

(080078253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

dfl Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, avenue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.150.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51393 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008069648/211/11.

(080077979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Aldebaran Sociaty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 107.384.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51724 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008069651/211/11.

(080078242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.
